



À Mont-sous-Vaudrey, le 18 février 2025

NOTE D'INFORMATION A compter du 1^{er} mars 2025

La rue de l'hameçon est mise **en sens unique** et **en zone 30** ;

Seul l'accès au parking arrière de la salle Royet est maintenu dans les deux sens de circulation.

Seuls les vélos sont autorisés à monter la totalité de la rue en contre-sens.

L'arrêté municipal permanent est affiché sur le panneau d'affichage de la mairie.



La Maire,
Paulette Giancatarino.

